

Nombre de membres en exercice : 15
Date de la convocation : 19 novembre 2021

Le dix-neuf novembre deux mil vingt-et-un, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de LE BOULAY s'est réuni, en séance ordinaire à huis clos, à la salle des fêtes de la commune de Le Boulay, sous la présidence de Monsieur Patrice POTTIER, Maire.

Étaient présents : Mmes Véronique BOUHOURS, Lydie BOUVIER, Laure MAUNY, Gwenaëlle RIVOAL, M. Jean-Luc BRUNEAU, Michaël DUBOIS, Loïc HERRY, Philippe JARDIN, Christian MICHENEAU, Patrick NEVEU, Nicolas PORCHER, Christophe ROUSSEAU, Fabrice TERCINET.

Absent excusé : M Marc QUID'BEUF donne pouvoir à M Patrice POTTIER

Secrétaire de séance : Jean-Luc BRUNEAU

Date du/des prochain(s) conseil(s) municipal(paux)

- Mardi 21 décembre 2021
- Jeudi 20 janvier 2022
- Jeudi 24 février 2022
- Jeudi 24 mars 2022
- Jeudi 28 avril 2022
- Jeudi 2 juin 2022
- Jeudi 30 juin 2022

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 octobre 2021

Le procès-verbal du conseil municipal du 14 octobre 2021 est soumis à l'approbation du conseil. Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

Décisions prise par le Maire en application de l'article L. 2221-22 du CGCT

Date	Tiers	Désignation commande	Montant
08/10/2021	ESPRIT GOURMET	Eng. Colis de Noël 2021	1 321,75 €
29/10/2021	REPARTOUT	Eng. Réparation lave-vaisselle pour salle des fêtes	292,85 €
29/10/2021	PROUST SARL	Eng. Réparation urinoir WC garçons école + changement cuvette et mécanisme WC mairie	649,80 €
02/11/2021	CNAS	Eng. Adhésion 2022	2 000,00 €

FINANCES

Adhésion à l'Agence France Locale

Suite à la délibération n°2021035 du 9 septembre 2021 concernant le refinancement de l'emprunt de l'école, des démarches ont été menées notamment sur ce que pouvait nous apporter une adhésion à l'Agence France Locale.

Nous avons donc contacté le Maire de Francueil qui a fait adhérer sa commune à cette agence puis nous avons aussi demandé des informations directement auprès des collaborateurs de celle-ci pour savoir quels intérêts nous pouvions y trouver.

Un certain nombre de ces informations vous ont été transmises par oral en séance du conseil municipal du 14 octobre dernier.

Nous avons donc expliqué à l'Agence France Locale ce que nous souhaitions faire :

- Refinancer le crédit école
- Financer en partie par l'emprunt la phase 2
- Financer en partie par l'emprunt la phase 3

Ils ont donc étudié notre dossier pour savoir si nous étions viables et s'ils allaient nous financer comme nous le souhaitions.

Suite à une ré-étude de nos comptes, après avoir pris connaissance de nos prévisions financières, ils nous ont donné un accord sur nos demandes d'emprunt.

Par conséquent, ils ont fait un point sur notre coût d'adhésion qui nous fera devenir actionnaire de cette agence. Il a été revu à la baisse. Initialement prévu à hauteur de 5 600 €, il est aujourd'hui à 4 700 € qui seront payés en section d'investissement comme suit :

- 2021 : 1 000 €
- 2022 : 1 000 €
- 2023 : 900 €
- 2024 : 900 €
- 2025 : 900 €

Après accord du conseil municipal pour cette adhésion nous pourront donc lancer la demande de refinancement du crédit de l'école. Les taux actuels sont aux alentours de 0.7% - 0.75% sur 20 ans (proposition de l'AFL), ce qui nous permettra d'avoir une annuité qui passera de 35 k€/an à 13 k€/an.

Ce prêt sera mis en délibération au conseil municipal ultérieurement.

Par conséquent, Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'accepter cette adhésion à l'Agence France Locale et demande de l'autoriser à signer tous documents afférents à cette adhésion.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion à l'Agence France Locale.

Décision modificative n° 2 - Budget Principal

Suite à la délibération proposée précédemment il nous faut ouvrir des crédits au chapitre 26 à hauteur de 1 000 €.

De plus, Il est prévu de recrediter de 1 000 € le compte 2051, cession de droit qui a été légèrement sous-estimé. Ces mouvements se font au sein même de la section d'investissement.

Enfin dans la section fonctionnement, 4 000 € seront recredité dans le chapitre 012, charges de personnel pour assurer le dernier mois de paie même si à priori les crédits sont suffisants, nous assurons.

Par conséquent, Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver la décision modificative suivante.

Section Fonctionnement	Montant
6068 - Autres matières et fournitures	- 2 000 €
611 - Contrats de prestations de services	- 2 000 €
6411 - Personnel titulaire	+ 4 000 €
Total Fonctionnement	0,00 €
Section investissement	Montant
2051 - Concessions et droits similaires	+ 1 000 €
2111 - Terrains nus	- 2 000 €
261 - Titres de participation	+ 1 000 €
Total Investissement	0,00 €
Total général des dépenses	0,00 €
Total général des recettes	0,00 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°2 du budget principal

INTERCOMMUNALITÉ

Approbation du rapport n°5 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)

La Commission Locale d'Evaluation des transferts de Charges a pour mission :

- d'une part de procéder à l'évaluation de la totalité des charges financières transférées à l'EPCI et correspondant aux compétences dévolues à celui-ci ;
- d'autre part de calculer les attributions de compensations versées par l'EPCI à chacune de ses communes membres ;
- et depuis 2019 établir un rapport estimatif en amont d'une prise de compétence, sur les charges susceptibles d'être transférées par les communes à l'EPCI ou par ce dernier aux communes.

La CLETC doit donc obligatoirement intervenir lors de tout transfert de charges qui peut résulter, soit d'une extension des compétences de l'EPCI, soit de la définition de l'intérêt communautaire de telle ou telle action.

Il revient à la CLETC, telle qu'elle est définie par la loi de 1999, de garantir l'équité de traitement et la transparence des méthodes d'évaluation des charges transférées. Elle propose donc une méthodologie d'évaluation et veille à son application effective à chaque transfert.

C'est ainsi que La Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges s'est réunie le 18 octobre 2021 afin de mettre au point les modalités de calcul du transfert de charge liées au transfert de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

Chaque conseil municipal doit ensuite se prononcer sur le rapport n°5 de la CLETC.

Pour la commune du Boulay, le montant de la déduction est identique à l'année 2020 et c'est le cas pour toutes les communes du Castelrenaudais.

Communes	Syndicat mixte du bassin de la Brenne	Syndicat mixte du bassin de la Cisse	Syndicat Mixte des Affluents du Nord Val de Loire (ANVAL)	CC de Gâtine et Choissilles - Pays de Racan	Total
Autrèche		1 592,91 €			1 592,91 €
Auzouer-en-Touraine	3 044,96 €				3 044,96 €
Le Boulay	1 271,25 €				1 271,25 €
Château-Renault	4 832,47 €				4 832,47 €
Crotelles	888,70 €		692,00 €		1 580,70 €
Dame-Marie-les-bois		pas d'adhésion			0,00 €
La Ferrière				0,00 €	0,00 €
Les Hermites	86,02 €			0,00 €	86,02 €
Monthodon	1 166,18 €				1 166,18 €
Morand	83,94 €	pas d'adhésion			83,94 €
Neuville-sur-Brenne	1 148,41 €				1 148,41 €
Nouzilly	128,75 €		6 537,00 €		6 665,75 €
Saint-Laurent-en-Gâtines	905,51 €		1 526,00 €		2 431,51 €
Saint-Nicolas-des-Motets	239,55 €	pas d'adhésion			239,55 €
Saunay	1 402,48 €				1 402,48 €
Villedômer	2 772,43 €				2 772,43 €
	17 970,65 €	1 592,91 €	8 755,00 €	0,00 €	28 318,56 €

Par conséquent, Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver le rapport n°5 de la CLETC.

Le conseil municipal approuve le rapport n°5 de al CLECT à l'unanimité.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Validation du cœur de village Phase 2

Afin de permettre à Monsieur le Maire de lancer les demandes de subventions pour la phase 2 du cœur de village, Monsieur le Maire informe le conseil municipal du montage financier prévisionnel.

Par conséquent, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider la phase 2 du cœur de village et que le conseil municipal lui permette de signer tous les documents afférents.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les travaux du cœur de village phase 2 et le plan de financement prévisionnel qui s'élève en HT à :

- en dépenses à 443 161 €
- en recettes à 352 264 €
- part communale 90 897 €

EAU/ASSAINISSEMENT

Rapport sur le prix et la qualité du service 2020 du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la vallée de la Glaise

Monsieur Christophe ROUSSEAU présente le rapport du SIAEP. Un point des données techniques a été fait.

INFORMATIONS DIVERSES

Rapports des adjoints depuis le dernier conseil municipal

Chaque adjoint fait le point sur ce qui s'est déroulé depuis le dernier conseil municipal.

Débriefing cérémonie du 11 novembre

Un débriefing de la cérémonie du 11 novembre est fait pour modifier, proposer et améliorer les commémorations. Quelques soucis techniques sont à résoudre. Environ 80 adultes étaient présents à la cérémonie. La lecture des lettres par les enfants a été appréciée.

Information sur le marché de Noël

Madame Laure MAUNY fait un point sur l'organisation du marché de Noël du samedi 11 décembre prochain. 28 commerçants sont inscrits au marché, d'autres peuvent encore s'inscrire pour le moment. L'organisation de la journée est terminée. Maintenant, il reste l'organisation du montage et du démontage du marché à finir. Une belle journée à venir !

Vœux du Maire et de l'équipe municipale

Monsieur le Maire fait un point sur l'organisation des vœux du maire et de l'équipe municipale ainsi que sur les dates des autres collectivités et les dispositions sanitaires. Le conseil municipal décide de maintenir l'organisation des vœux du 16 janvier prochain avec passe sanitaire et port du masque obligatoire sous réserve du niveau épidémique au début janvier et des dispositions qui seront en vigueur à cette date

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h. 10